

Assemblée de Girou du 26 novembre 1966

à Berolle.

Assemblée présidée par Gérard Besson, vice-président.

Ouverture de la séance : 14h45.

Ordre du jour :

1. Lecture de la lettre du Président, Ronald Teylan.
 2. Lecture et approbation du dernier procès-verbal.
 3. Communication à la Société de Jeunesse de Routherod.
 4. Attribution du 17^{ème} Girou des Jeunesses de l'Aubonne.
 5. Propositions individuelles.
-

Gérard Besson, vice-président, donne lecture de la lettre de Ronald Teylan, président, aité à la suite d'un

accident, puis passe au point 2 de l'ordre du jour. Le procès verbal de l'assemblée de Girou qui s'est tenue à Penroy en 1965, est accepté à l'unanimité.

Point 3:

Communication à la jeunesse de Routherod. lecture des lettres qui nous ont été adressées par plusieurs sociétés et contenant des réclamations au sujet du comportement de la société susmentionnée. Un membre de Routherod prend ensuite la parole pour dire qu'il donnera connaissance de ces lettres à sa société et espère ainsi améliorer son état d'esprit.

Point 4:

Attribution du 17^{ème} Girou 1967:

La société de jeunesse de Pizy en fait alors la demande; l'attribution du 17^{ème} Girou des Jeunesses de l'Auboune à Pizy est acceptée à l'unanimité.

Dates fixées au 10 et 11 juin 1967; les tirs auront lieu une semaine avant, soit les 3 et 4 juin 1967.

Point 5:

Propositions individuelles:

Penroy propose que lors d'un bal organisé par une société, elle en envoie 1 ou 2 invitations aux autres sociétés.

Tolleur nous adresse une remarque parce que notre assemblée a lieu le samedi après-midi et non le dimanche, comme cela s'est toujours fait. Proposition est alors faite de passer cette remarque aux rotations.

Sont d'accord pour que la prochaine assemblée ait lieu le samedi :

Laigny - Perroy - Villars s/ Yeu - Pizy -
St. Oyens - St. Lieres -

Plusieurs membres des sociétés aimeraient connaître notre bénéfice du Girou. Le caissier donne alors quelques chiffres :

Recettes : Fr. 11.656.-

Dépenses : Fr. 9.211.-

Bénéfice : Fr. 2.445.- environ.

Perroy fait ensuite les éloges de notre Girou en disant que tout était bien organisé, tout s'est très bien passé et que chacun a été fort sympathique.

Au tour de Laigny qui fait remarquer que pour l'attribution du prix de bonne tenue lors du cortège, les sociétés se trouvant près de la fanfare sont avantagées.

Perron lui donne la réponse en précisant que l'espace entre les sociétés devrait être plus régulier.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le vice-président lève la séance à 1600h.

Le vice-président :

G. Besson



Le secrétaire :

Bouyon.